

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal
tenue le 18 mai 2021, à 19h00, en visioconférence

Sont présents Ms Gérard Grenier, maire, Patrick Bacon, Gérald Ruel et Alain Fradette, conseillers et Mmes Jocelyne Bérubé, Chantale Gagné et Valérie Simard, conseillères.

Assistent également à la visioconférence Mme Karine Dostie, directrice générale / secrétaire-trésorière. Elle agira à titre de secrétaire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours :

CONSIDÉRANT le décret numéro 660-2021 du 12 mai 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 21 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en visioconférence.

OUVERTURE DE LA SESSION

Mme Karine Dostie, directrice générale, procède à l'ouverture de la séance. Elle fait la lecture de l'avis de convocation. Comme tous les membres sont présents, il est possible d'ajouter un point à l'ordre du jour.

2021-05-103 MANDAT MRC DE LA MATAPÉDIA – ROUTE DES MARAIS

Il est proposé par M. Patrick Bacon et résolu unanimement de mandater la MRC de La Matapédia afin de réaliser les travaux suivants pour faire une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale - volet soutien du MTQ pour la route des Marais :

- Relevé terrain
- Plans et devis
- Estimation préliminaire
- Demande d'aide financière
- Appel d'offres
- Surveillance des travaux
- Reddition de compte

ADOPTÉ

2021-05-104 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET SOUTIEN – ROUTE DES MARAIS

ATTENDU que la Municipalité de Lac-au-Saumon a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-au-Saumon s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-au-Saumon choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que le chargé de projet de la municipalité, Mme Karine Dostie, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Gérald Ruel et résolu unanimement que le conseil de Lac-au-Saumon autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

2021-05-105 VENTE POUR TAXES - REPRÉSENTANTE

ATTENDU que le 10 juin 2021 à 10h00 auront lieu les ventes par la MRC pour défaut de paiement de l'impôt foncier ;

ATTENDU qu'au dernier avis des propriétés de la municipalité de Lac-au-Saumon étaient visées par ce défaut de paiement de l'impôt foncier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu de mandater Mme Karine Dostie à assister à ladite vente pour taxe de l'impôt foncier et mandat lui est donné d'acquiescer pour et au nom de la municipalité, le cas échéant, pour le solde de taxe, les lots situés en la municipalité de Lac-au-Saumon.

ADOPTÉ

2021-05-106 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Patrick Bacon de lever la séance. Il est 19 h 10.

ADOPTÉ

Gérard Grenier
Maire

Karine Dostie, DMA
Directrice générale/secrétaire-trésorière

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.